



BNP PARIBAS

AGENCE CAHORS
BNP PARIBAS
15 BOULEVARD GAMBETTA
46000 CAHORS

00175

Service Client

3478

Service gratuit
+ prix appel

COMPTOIR D MANGAS
147 AVENUE ANDRE BRETON
46000 CAHORS

Le 6 juin 2025

Objet : Commissions liées à vos encaissements par cartes bancaires – mai 2025

Madame, Monsieur,

En mai 2025, vous nous avez confié le traitement de vos encaissements par cartes bancaires.

Afin de compléter votre information sur nos services, vous trouverez, joint à ce courrier, un récapitulatif des commissions facturées à cette occasion.

Ces commissions ont été calculées sur la base des Conditions Particulières de votre(vos) contrat(s) d'acceptation des paiements par cartes bancaires.

Elles ont été perçues à l'appui des décomptes que nous vous avons adressés périodiquement.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre Chargé d'Affaires





AGENCE CAHORS
BNP PARIBAS
15 BOULEVARD GAMBETTA
46000 CAHORS

Service Client **3478** Service gratuit + prix appel

COMPTOIR D MANGAS
147 AVENUE ANDRE BRETON
46000 CAHORS

Identifiant client : 00175 650436152104
N° RIB : 30004 00175 00010204775 87

COMMISSIONS ET FRAIS SUR CONTRATS D'ACCEPTATION

TYPE DE CONTRAT	MARQUE	ENCAISSEMENTS		COMMISSIONS	
				SERVICE COMMERÇANT	DONT INTERCHANGE
		en nombre	en euros	en euros (*)	en euros (*)
Paie ment de proximi té - Paiement avec contact					
Contrat 4269370	CB	38	1 434,01	5,14	2,79
	Cartes de débit	36	1 324,11	4,75	2,47
	Cartes de crédit	2	109,90	0,39	0,32
Paie ment de proximi té - Paiement sans contact					
Contrat 4269370	CB	93	1 744,56	6,81	3,22
	Cartes de débit	83	1 511,49	5,93	2,57
	Cartes de crédit	10	233,07	0,88	0,65
	VISA	38	934,06	3,50	1,88
	Cartes de débit	37	920,06	3,45	1,84
	Cartes de crédit	1	14,00	0,05	0,04
	MASTERCARD	15	256,44	1,32	0,45
	Cartes de débit	15	256,44	1,32	0,45
TOTAL		184	4 369,07	16,77	8,34

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat1 4269370 du 21.09.2024 : conditions particulières en vigueur du 21.09.2024

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des clauses générales)

Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les Conditions Particulières. L'Accepteur "CB" d'une part, l'Acquéreur "CB" d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent Contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

COMMISSIONS ET FRAIS SUR SERVICES COMPLEMENTAIRES

SANS OBJET

COMMISSIONS ET FRAIS PERÇUS DANS LE CADRE D'UNE OFFRE FORFAITAIRE

SANS OBJET

